

De: Arcep <contact@site.arcep.fr>
Envoyé: lundi 4 mai 2026 15:59
À: upa.cp
Objet: Nouvelle réponse à une consultation publique

Bonjour,

[REDACTED], Antenne Réunion Télévision, a répondu à la consultation publique Bilan et perspectives du marché de gros des services de diffusion audiovisuelle hertzienne terrestre (20 mars 2026) ouverte jusqu'au 4 May 2026

Voici les informations saisies :

Nom : [REDACTED]
Prénom : [REDACTED]
Société : Antenne Réunion Télévision
Fonction : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]

Texte libre :

Question 3. Quels commentaires cette analyse de l'évolution de la structure concurrentielle appelle-t-elle de votre part ?

L'analyse montre que la concurrence progresse très peu et reste insuffisante. TDF conserve une position largement dominante, avec une dépendance forte des éditeurs à ses infrastructures. Cette situation est encore plus marquée en outre-mer, notamment à La Réunion, où il existe très peu d'alternatives. En pratique, les éditeurs sont quasiment captifs de TDF, tant en TV qu'en radio. Cela se traduit par des coûts de diffusion en hausse, notamment via l'indexation sur l'énergie, dans un contexte où le marché publicitaire local est en baisse depuis plus de 15 ans et fortement concurrencé par les GAFAM.

Il en résulte un déséquilibre économique : des charges qui augmentent et des revenus qui diminuent. Dans ces conditions, la concurrence reste largement théorique en outre-mer et la régulation actuelle ne permet ni de faire baisser les prix, ni de rééquilibrer le marché.

Il est donc nécessaire d'adapter la régulation aux spécificités ultramarines, en encadrant davantage les tarifs et en rééquilibrant la relation avec TDF, faute de quoi la viabilité des médias locaux est menacée.

Question 9. Quels commentaires cette proposition d'engagements appelle-t-elle de votre part ?

Les engagements proposés par TDF appellent plusieurs réserves, en particulier pour les territoires ultramarins et insulaires comme La Réunion.

D'abord, les principes d'accès et de non-discrimination restent largement théoriques dans ces zones. En l'absence d'alternatives réelles, les éditeurs demeurent en situation de dépendance quasi totale vis-à-vis de TDF, ce qui limite fortement toute pression concurrentielle.

Ensuite, les règles de transparence sont affaiblies outre-mer. Le fait que l'offre de référence ne soit publiée qu'en cas d'appel d'offres réduit la visibilité et la prévisibilité pour les acteurs locaux,

contrairement à la métropole.

Surtout, les engagements tarifaires ne répondent pas aux difficultés économiques des éditeurs. L'exclusion des coûts d'énergie du cadre de régulation permet une hausse continue des tarifs via les indexations, sans réel contrôle. Cette situation est particulièrement préoccupante dans un contexte où le marché publicitaire ultramarin est en baisse depuis plus de quinze ans et subit une forte concurrence des plateformes numériques (GAFAM).

Il en résulte un effet de ciseau : des coûts de diffusion en hausse et des revenus en diminution.

Enfin, les conditions contractuelles (durées, pénalités de résiliation) restent contraignantes et peu adaptées à la réalité économique des éditeurs ultramarins.

Au total, ces engagements apparaissent insuffisamment adaptés aux spécificités des territoires ultramarins. Ils ne permettent ni de corriger le déséquilibre de marché, ni de garantir des conditions économiques soutenables pour les médias locaux.